



**Résumé des mandats du Congrès annuel des
25 et 26 avril 2015 de l'Association pour une
Solidarité Syndicale Étudiante**

Table des matières

1.0. AVIS DE MOTION	2
1.1. DÉPÔT DES AVIS DE MOTION	2
1.2. TRAITEMENT DES AVIS DE MOTION.....	3
2.0. ÉLECTIONS GÉNÉRALES.....	4
2.1. SCRUTIN	4
2.2. CONSEIL EXÉCUTIF	4
2.3. COMITÉS ET CONSEIL.....	5
3.0. EMBAUCHE	7
4.0. CAMPAGNE ANNUELLE.....	7
5.0 BUDGET	9

1.0. AVIS DE MOTION

1.1. DÉPÔT DES AVIS DE MOTION

1. Que l'ASSÉ considère comme non membre les associations étudiantes qui n'ont pas de principes, de pratiques et de revendications féministes, si elles ne s'y engagent pas d'ici le congrès annuel.

2. Que l'ASSÉ adopte des pratiques éco responsables lors des instances et événements qu'elle organise, telles que :

-La mise en place systématique de bacs de recyclage, de compostage et de contenants consignés, et prendre les mesures nécessaires pour informer les personnes présentes de leur utilisation;

-Ne plus fournir de contenants, d'ustensiles et de vaisselle à usage unique, incluant les bâtonnets à café jetables;

-Bannir l'usage des aliments en portions emballées individuellement, incluant les sachets de sucre et les contenants de 15 ml de crème à café;

-Réduire au maximum la production de déchets lors de ces événements.

3. Que soit déplacé l'annexe A des SetR dans le Nouveau code de procédure.

Que l'article 34 du Nouveau code de procédure devienne « Cette proposition est sujette à débat et requiert la majorité ».

1.2. TRAITEMENT DES AVIS DE MOTION

1. Que soit ajouté aux Statuts et Règlements de l'ASSÉ le «Chapitre 4 : Congrès femmes » et que soit décalé en conséquences les articles et chapitres suivants :

CHAPITRE 4 : CONGRÈS FEMMES

ARTICLE 16 : Composition et définition

1. Le Congrès femmes de l'ASSÉ est une instance décisionnelle non-mixte autonome des congrès ordinaires et extraordinaires. En ce sens, les décisions qui y sont prises font partie du plan d'action de l'ASSÉ et non pas à être entérinées dans une autre instance.

2. Le Congrès est composé des déléguées de chaque association membre, provenant préférablement des comités femmes locaux, avec trois (3) personnes maximum ayant droit de parole et droit de vote. Les associations de campus et les associations facultaires ont trois (3) votes et les associations modulaires ou départementales ont (1) un vote, à l'exception des propositions affectant le déroulement logistique du Congrès, soit les propositions de pause, d'ajournement, de temps de rédaction et de temps de lecture, où tous les membres n'ont droit qu'à un seul vote. Il est aussi composé de toutes les femmes élues sur les Comités de travail de l'ASSÉ, y compris le Comité femmes, le Comité journal, le Comité à la mobilisation, le Conseil exécutif et le Conseil Central. Le Conseil exécutif, le Conseil Central ainsi que le Comité femmes possèdent également un droit de proposition.

3. Le Congrès femmes se réunit annuellement au courant du mois de mars de chaque année ou peut être convoqué à tout moment si le besoin s'en fait sentir et prendrait la forme d'un Congrès Femmes extraordinaire. Le Congrès se veut une formule hybride entre une instance décisionnelle et un espace de formation et d'échange entre les femmes membres de l'ASSÉ.

ARTICLE 17 : CONVOCATION

Le Congrès femmes est convoqué par le Conseil Central. Il doit être convoqué au moins quatre (4) semaines à l'avance et être annoncé dans au moins un des médias officiels de l'ASSÉ à l'exception des Congrès Femmes extraordinaires qui peuvent être convoqués dans un délai d'une semaine.

ARTICLE 18 : POUVOIRS

1. Déterminer les orientations générales de l'ASSÉ, ainsi que ses grandes lignes idéologiques et politiques en ce qui a trait aux féminismes;
2. déterminer la priorité des campagnes, ainsi que les grandes lignes du plan d'action féministe;
3. blâmer ou féliciter toute instance, Comité, délégué-e ou exécutant et exécutante par un vote majoritaire.

ARTICLE 19 : ÉLIGIBILITÉ

Pour faire parti d'une délégation officielle, toute étudiante doit :

1. être membre de l'association qui la délègue ;
2. S'identifier comme femme, trans*, genderqueer, ou toute autre identité de genre minoritaire.

ARTICLE 20 : QUORUM

Le quorum est égal à 50% + 1 des associations membres.»

2.0. ÉLECTIONS GÉNÉRALES

1. Que soit ajouté un poste de Secrétaire aux relations internes sur le Conseil Exécutif. En ce sens, que l'on modifie l'«article 27: composition» du «Chapitre 6: Conseil exécutif» des Statuts et règlements de l'ASSÉ de la manière suivante:

-Remplacer: «Le Conseil exécutif est composé de 8 postes élus» par «Le Conseil exécutif est composé de 9 postes élus»

-Remplacer à l'alinéa 4 : «2 postes disponibles» par «3 postes disponibles»

2.1. SCRUTIN

2.2. CONSEIL EXÉCUTIF

1. La candidature de Hind Fazazi au poste de secrétaire à la coordination.

Élue à majorité absolue

2. La candidature de Myriam Leduc au poste de secrétaire aux affaires externes.

Élue à majorité absolue

3. La candidature de Louis-Philippe Véronneau au poste de secrétaire aux finances.

Élu à majorité absolue

4. La candidature de Marc Boulanger au poste de secrétaire aux relations internes.

Élu à majorité absolue

5. La candidature de Jeanne Reynolds au poste de secrétaire aux relations internes.

Élue à majorité absolue

6. La candidature de Sophie Rioux au poste de secrétaire aux relations internes.

Élue à majorité absolue

7. La candidature de François Desroches au poste de secrétaire à l'information.

Élu à majorité absolue

8. La candidature de Samuel Élie Lessage au poste de secrétaire aux affaires académiques.

Élu à majorité absolue

9. La candidature de Missila Izza au poste de secrétaire aux communications.

Élue à majorité absolue

2.3. COMITÉS ET CONSEIL

1. La candidature de Gaspard Philippe au Comité d'information.
Élu à l'unanimité
2. La candidature de Guillaume Briand au Comité d'information.
Élu à majorité absolue
3. La candidature de Jean-Philippe Guay-Glaude au Comité à la recherche et aux affaires académiques.
Élu à l'unanimité
4. La candidature de José-Frédérique Biron au Comité à la recherche et aux affaires académiques.
Élu à l'unanimité
5. La candidature de Keith Poitras au Comité à la recherche et aux affaires académiques.
Élu à majorité absolue
6. La candidature d'Emmanuel Guay au Comité à la recherche et aux affaires académiques.
Élu à majorité absolue
7. La candidature d'Olivier Gentil au Comité à la recherche et aux affaires académiques.
Élu à majorité absolue
8. La candidature Frédéric Desbiens au Comité à la recherche et aux affaires académiques.
Élu à l'unanimité
9. La candidature de Xavier Ferrand au Comité à la recherche et aux affaires académiques.
Élu à l'unanimité
10. La candidature de Jean-Daniel Goulet au Comité à la recherche et aux affaires académiques.
Élu à majorité absolue
11. La candidature de Claudia Cachay-Osorio au Comité aux luttes sociales.
Élu à l'unanimité
12. La candidature de Henrick Bendwell au Comité aux luttes sociales.
Élu à majorité absolue
13. La candidature de Tristan Dogger au Comité aux luttes sociales.
Élu à majorité absolue
14. La candidature de Valérie Plante-Lévesque au Comité de formation.
Élu à l'unanimité
15. La candidature de Marie-Ève Tremblay-Cléroux au Comité de formation.
Élu à l'unanimité

16. La candidature de Charles Besner au Comité de formation.
Élu à l'unanimité
17. La candidature de Delphine Labrecque-Synott au Comité de formation.
Élu à l'unanimité
18. La candidature de Julie Beauchamp au Comité Légal.
Élue à l'unanimité
19. La candidature de Sarah Smith au Comité légal.
Élue à l'unanimité
20. La candidature de Lynda Khelil au Comité légal.
Élue à l'unanimité
21. La candidature de Louis-Nicolas Gauthier au Comité légal.
Élue à l'unanimité
22. La candidature de Richard Alexandre-Laniel au Comité légal.
Élue à l'unanimité
23. La candidature de Céline Héquet au Comité du journal.
Élue à majorité absolue
24. La candidature de Gabriel Dumas au Comité du journal.
Élu à majorité absolue
25. La candidature de Benjamin Gingras au Comité du journal.
Élu à majorité absolue
26. La candidature d'Émilie Gagné au Comité du journal.
Élue à majorité absolue
27. La candidature d'Olivia Bédard-Wien au Comité du journal.
Élue à majorité absolue
28. La candidature de Marie-Ève Desroches au Comité du journal.
Élue à majorité absolue
29. La candidature de Philippe P. Bellemare au Comité du journal.
Élu à l'unanimité
30. La candidature de Raffaella Abbate au Comité femmes.
Élue à l'unanimité
31. La candidature de Virginie Mikaelian au Comité femmes.
Élue à l'unanimité

32. La candidature de Félicia St-Arnault au Comité femmes.
Élue à l'unanimité
33. La candidature de Pier-Yves Champagne au Comité de mobilisation.
Élu à majorité absolue
34. La candidature de Jonathan Bédard au Comité de mobilisation.
Élu à l'unanimité
35. La candidature de Gabriel Manzano St-François au Comité de mobilisation.
Élu à majorité absolue
36. La candidature d'Émile Septembre au Comité de mobilisation.
Élue à l'unanimité
37. La candidature de Gabrielle Bellemare au Comité de mobilisation.
Élue à majorité absolue
38. La candidature de Gabriel Leblanc au Comité de mobilisation.
Élu à l'unanimité

3.0. EMBAUCHE

1. Que le Congrès déclenche un processus d'embauche selon les modalités suivantes :
- Embauche de type annuel pour le poste de permanence syndicale
- Entérinement de l'embauche par le Congrès : Congrès d'automne
- Date prévue d'entrée en poste : 1 juin 2015

2. L'élection de Guillaume Proulx, Gabrielle Bellemare et un ou une membre du Conseil exécutif au Comité d'embauche.

4.0. CAMPAGNE ANNUELLE

1. Que la campagne 2015-2016 de l'ASSÉ soit :

-Une campagne de grève générale illimitée.

Qu'en vue d'une grève à l'automne, l'ASSÉ apporte un support logistique, un support à la mobilisation et des formations aux régions et aux cégeps afin que ces derniers puissent plus facilement se joindre au mouvement.

2. Que la campagne 2015-2016 de l'ASSÉ soit :

-Une campagne contre l'austérité, les hydrocarbures le profilage et la répression politique, médiatique judiciaire et policière, et pour un réinvestissement massif dans tous les services publics.

3. Que l'on priorise, dans le cadre de cette campagne, la revendication des mesures fiscales suivantes:

- La réinstauration d'une taxe sur le capital à un taux de 0,5% pour les grandes entreprises et 1% pour les institutions financières.
- L'augmentation du taux d'imposition des entreprises de 11,5% à 15%, excluant les PME.
- L'augmentation du nombre de paliers d'impositions à 11.
- L'abolition du crédit d'impôt sur les gains en capital.
- La lutte à l'évasion fiscale.

Que les revenus engendrés par ces mesures soient réinvestis dans la transition écologique des transports afin d'éliminer notre dépendance au pétrole, dans tous les services publics, dans les conditions de travail des syndiqué-e-s du secteur public, et dans les subventions aux organismes communautaires, dans la perspective de garantir un accès universel et gratuit à des services publics de qualité et écologiques;

Que l'ASSÉ appelle à une semaine de perturbation économique par session;

Que l'ASSÉ donne une importance à l'éducation et à la formation et au support aux associations membres, que cette campagne d'éducation populaire défende l'importance d'un syndicalisme combatif opposé au concertationisme.

Que l'ASSÉ mette tout en oeuvre afin de rallier à cette campagne de grève les organisations sociales mobilisées et combattives (syndicats, associations étudiantes et groupes communautaires).

4. Que l'ASSÉ s'oppose à l'extractivisme et l'économie du pétrole et qu'en ce sens elle en condamne les projets :

- Inversement du pipeline 9B d'Enbridge qui acheminera 300, 000 barils par jours de sables bitumineux, ainsi que la construction du pipeline Transcanada Énergie-Est.
- Les transports par train orchestrés par le CN et Belledune Chaleurs Terminals.
- L'extraction du pétrole
- La cimenterie de Port-Daniel, projet le plus polluant de l'histoire du Québec

Que l'ASSÉ condamne les politiques coloniales de l'État canadien et québécois et qu'elle appuie la résistance des peuples autochtones si ceux-ci le désirent.

Que l'ASSÉ participe à la campagne contre l'exploitation et le transport des hydrocarbures « L'Appel de l'Est » et en fasse la promotion

Que la manifestation de perturbation du congrès du parti libéral contienne un discours contre les politiques d'exploitation et de transport des hydrocarbures misent de l'avant par le dit gouvernement.

5. Que l'ASSÉ organise des transports vers la Gaspésie ou le Bas St-Laurent au mois de juillet ou août pour participer à ces différents événements, ainsi que pour y tenir le camp de formation estival.

Que l'ASSÉ appuie les manifestations régionales à ce sujet.

Que l'ASSÉ organise et-ou participe à une tournée de conférences sitôt que possible sur l'austérité et l'économie pétrolière.

5.0 BUDGET

1. Que l'ASSÉ verse un montant de 5000\$ provenant du fond d'entraide à l'Association étudiante du cégep de Saint-Félicien.

2. Que l'on adopte le budget tel que présenté.